

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	25	24

Séance du 18 Décembre 2020

OBJET de la DELIBERATION :

**Lancement d'une AMO en vue
du renouvellement du contrat
d'exploitation de l'usine
d'incinération de Lunel-Viel**

L'AN DEUX MIL VINGT et le vendredi 18 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques,

CC Grand Pic St Loup : ANTOINE Pierre, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie, CHALOT René,

CC Rhony, Vistre, Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : MARTINEZ Pierre, ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : BERNARD Claude, REY Jacky,

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Affichée le : 11 décembre 2020

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Lunel- VIEL

Le président expose,

Qu'à l'approche du terme du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération qui lie le SMEPE et OCREAL il convient de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra:

1. prendre en compte le traitement à la source et la sortie progressive des biodéchets des OMR avec pour conséquences la baisse des tonnages incinérés et l'augmentation du PCI des déchets (prise en compte de la capacité thermique des fours de l'UVE).
2. Proposer des scénarii de l'optimisation énergétique de l'UVE, de baisse des autres déchets (déchets tiers, encombrants) et en présenter les aspects techniques et économiques.
3. en fonction du scénario retenu par le comité syndical, établir un cahier des charges en vue du renouvellement du contrat d'exploitation

Le montant de cette mission est estimé à moins de 210 000 € HT, il est proposé de lancer une consultation en procédure adaptée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission d'AMO en vue du renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Lunel-Viel répondant aux critères définis ci-dessus ;

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette mission

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Chapitre 011- 617

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Le Président,
Fabrice FENOY

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Certifié exécutoire par M. le président compte tenu de la publication le :
Et de la transmission à M. le Préfet le :
Le Président
F.FENOY

